



Problème sur la recherche dun locataire par un mandataire

Par **JF59**, le **10/04/2009** à **19:45**

Bonjour,

je fais actuellement administrer un bien immobilier par le biais d'un mandat d'administration de bien.

le mandataire ,depuis plus de 2 mois n'a pas trouvé de locataire alors que le précédent locataire a prévenu de son départ 3 mois avant cad en Novembre 2008.

Il est précisé que la mandat est consenti pour une durée initiale ferme et définitive de 3 années. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction d'année en année . il est aussi précisé que la résiliation ne peut se faire que par lettre recommandée avec AR 3 mois avant la fin du mandat.

il est aussi précisé qu'en cas de résiliation en cours d'année, le mandataire s'il accepte, aura droit à une indemnité fixée au montant des honoraires d'un trimestre

Quelle est la procédure a suivre pour annuler cette collaboration avec ce mandataire ?
Est ce que je peux travailler dès maintenant avec une autre agence ?

cordialement

Par **Solaris**, le **12/04/2009** à **23:18**

Vous l'avez dit vous même LRAR 3 mois avant la fin du contrat.
Le défaut de locataire n'est pas un motif de résiliation anticipée.